



**Flash Actu**  
**31 mars 2017**

## **Nouveau DES de Médecine Générale** **Attention à la désinformation !**

***L'ISNAR-IMG ne peut laisser diffuser des informations factuellement fausses.***

L'ISNAR-IMG tire la sonnette d'alarme : de fausses informations sont véhiculées autour de la réforme du troisième cycle des études médicales. L'instauration d'un climat de suspicions, basé sur des interprétations déconnectées des faits, est nauséabond et ne permet pas des échanges sereins.

**L'ISNAR-IMG n'acceptera pas que cette réforme majeure, qui comporte des avancées pédagogiques importantes permettant d'améliorer l'attractivité de notre spécialité, la Médecine Générale, soit menacée par des incompréhensions.**

Le travail de concertation autour de la rédaction de l'arrêté précisant le décret du 25 novembre relatif à l'organisation du troisième cycle<sup>1</sup> a commencé le 20 janvier 2017. Une première réunion avait rassemblé, au Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, les principaux acteurs dont la CNCEM<sup>2</sup> et le Président du CNGE<sup>3</sup>. Une première version de la partie « réglementaire » de l'arrêté, cadrant l'organisation générale du futur troisième cycle, nous a été adressée le 27 janvier 2017. Depuis, la concertation large, bien que de démarrage tardif, s'est faite avec un rythme de réunions et d'échanges électroniques soutenu. Plusieurs versions, adaptées à la teneur des discussions, ont été proposées, donnant systématiquement lieu à une contribution de l'ISNAR-IMG adressée à l'ensemble des interlocuteurs, y compris le CNGE. Aucun amendement n'a été adopté en catimini, à moins de considérer que le CNESER<sup>4</sup>, qui a donné un avis favorable à des amendements ne concernant pas directement la maquette de Médecine Générale, est un organe obscur.

**L'ISNAR-IMG effectue une défense permanente, argumentée, partagée et transparente de ses positions.**

La partie « pédagogique » comportant les maquettes de formations et les connaissances et compétences à acquérir ne pouvant se finaliser qu'en fonction du contenu de la partie réglementaire, il a très rapidement été prévu de soumettre cette partie à concertation après la rédaction de la partie réglementaire. La maquette proposée par le CNGE, légèrement différente de celle mise en ligne sur son site internet, a été transférée par le Pr SCHLEMMER à la suite de la CNEMMOP<sup>5</sup> du 18 janvier 2017. Malgré plusieurs demandes de l'ISNAR-IMG, le CNGE n'avait pas jugé utile de lui faire parvenir cette proposition de maquette.

Suite à cette proposition, et après avoir tenté en vain de rencontrer le CNGE, l'ISNAR-IMG a adressé aux différents interlocuteurs une contribution reprenant les positions anciennes, et stables, de son Conseil d'Administration.

**Concernant la durée du DES<sup>6</sup>, l'ISNAR-IMG rappelle sa position : il ne peut être discuté d'une quatrième année pour le DES de Médecine Générale tant que nous n'avons pas les capacités de formation suffisantes pour garantir un réel apport pédagogique à cette année supplémentaire.**

La plus-value pédagogique d'une quatrième année est une condition essentielle, une quatrième année n'aurait pas de sens sinon. Pour cela, il faut les moyens de la mettre en place. Il est unanimement reconnu, y compris par le CNGE, que ce n'est pas le cas aujourd'hui. Conformément à l'annonce de

<sup>1</sup> [Décret n° 2016-1597 du 25 novembre 2016 relatif à l'organisation du troisième cycle des études de médecine et modifiant le code de l'éducation](#)

<sup>2</sup> Coordination Nationale des Collèges des Enseignants de Médecine

<sup>3</sup> Collège Nationale des Généralistes Enseignants

<sup>4</sup> Conseil Nationale de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche

<sup>5</sup> Commission Nationale des Études de Médecine Maïeutique Odontologie et Pharmacie

<sup>6</sup> Diplôme d'Études Spécialisées

Monsieur MANDON lors d'une intervention vidéo au Congrès national des internes de Médecine Générale organisé par l'ISNAR-IMG à Strasbourg début février 2016, confirmée lors de la Grande Conférence Santé, c'est donc en trois ans que se fera le DES de Médecine Générale tant que les conditions nécessaires à une quatrième année ne seront pas réunies.

Ensuite, nous rappelons qu'**une des forces de cette réforme est d'être inscrite en grande majorité dans des arrêtés simples**. C'est le cas notamment de la partie dite « pédagogique », en cours de concertation. Une simple connaissance de la hiérarchie des normes permet de comprendre que les maquettes de formation et donc la durée d'un DES peuvent être modifiées par simple arrêté. Aucune disposition contraire n'empêche cette capacité d'adaptation dans le décret cadre. L'évolutivité des études médicales pour mieux correspondre aux enjeux de société et aux capacités de formation est l'un des objectifs de cette réforme.

**L'ISNAR-IMG a obtenu que le comité de suivi régulier de cette réforme soit prévu réglementairement.** Il est donc faux d'imaginer qu'il n'y a pas de perspective de changement.

**Concernant les Formations Spécifiques Transversales (FST), l'ISNAR-IMG a demandé qu'il ne soit pas fait de discrimination pour la Médecine Générale** et que, comme pour toute autre spécialité, il ne soit pas réglementairement précisé de liste limitant a priori d'éventuels projets professionnels en accord avec les besoins de santé de la population. L'accès aux FST est contingenté et soumis à étude de candidature qui doit justifier de l'intérêt pédagogique pour l'interne et du besoin de santé dans le domaine. Surtout, faire croire que l'accès aux FST va entraîner une fuite d'exercice semble une interprétation très pessimiste du décret qui dispose que : *« Les étudiants de troisième cycle des études de médecine peuvent être autorisés à suivre une formation spécialisée transversale qui est une option commune à plusieurs spécialités. La formation spécialisée transversale ouvre droit à un exercice complémentaire d'une sur-spécialité au sein de la spécialité suivie, selon des modalités définies par arrêté du ministre chargé de la santé. »*. Ne pas en interdire a priori l'accès n'est pas synonyme d'ouvrir les vannes vers un autre exercice que celui de la médecine générale.

Nous pensons connaître, mieux que d'autres, **ce qui attire un interne vers la Médecine Générale : de plus en plus, c'est la médecine générale elle-même**. Nous affirmons que l'attractivité de notre spécialité et sa richesse résident aussi dans la diversité des pratiques et des modes d'exercice, majoritairement en ambulatoire, et certainement pas exclusivement en libéral, qu'elle offre.

La découverte précoce, lors du second cycle, de notre belle spécialité montre de jour en jour son efficacité pour donner envie aux futurs médecins d'être généralistes. Ne leur proposer qu'un schéma unique, sans possibilité d'acquérir au cours de la formation initiale et alors que ce serait possible pour les autres spécialités, des connaissances et des compétences spécifiques à exercer **au sein de sa spécialité**, porterait gravement atteinte à l'attractivité de notre formation. Ne pas écouter, et a fortiori ne pas entendre, les demandes des étudiants et futurs médecins quand ils expriment leurs freins à l'installation, comme l'absence de formation à la gestion de cabinet par exemple, et témoigner publiquement de ce manque d'écoute nuit gravement à l'attractivité de notre spécialité. Par ailleurs, l'attrait des étudiants pour cette spécialité ne saurait être amélioré par un simple allongement de la durée du DES, **les étudiants ne choisissent pas une spécialité pour la durée de sa formation, mais pour son contenu**.

L'ISNAR-IMG regrette cette situation où l'on oppose aux demandes de dialogue des étudiants des communications caricaturales et contre-productives.

Pour rappel, la demande de rencontre et d'échange entre l'ISNAR-IMG et nos enseignants date de plusieurs mois. Déjà le 27 janvier 2017, après plusieurs demandes vaines de rendez-vous, l'ISNAR-IMG regrettait publiquement lors du Congrès national des internes de Médecine Générale, l'absence apparente de volonté de dialogue de la part du CNGE.

**Une réunion en présence du chef de projet réforme du troisième cycle des études médicales, le Pr. SCHLEMMER et du Président de la Conférence des doyens de médecine, le Pr. DUBOIS RANDE, est prévue ce vendredi 31 mars. Nous espérons pouvoir échanger efficacement pour qu'étudiants et enseignants puissent ensemble construire l'avenir de notre spécialité.**